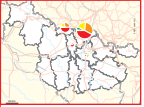


Les flux



### Flux sortants de travailleurs frontaliers par catégorie socio-professionnelle : frontières belge et luxembourgeoise

La répartition des flux sortants par catégorie socio-professionnelle entre la France et la Belgique est toute à fait particulière : la part des ouvriers y est très élevée dans l'ensemble des zones d'emploi frontalières (65 % en moyenne, 45% au niveau de l'ensemble des flux frontaliers) avec des pics sur la frontière avec la Flandre belge. Les autres catégories socio-professionnelles sont sous représentées, les employés ne représentant que 12,6% au lieu de 23% au niveau de la moyenne nationale des flux de travailleurs frontaliers, les professions intermédiaires 14,4% au lieu des 21% de l'ensemble des flux, les cadres et professions intellectuelles supérieures 5,4 % au lieu des 9,5% nationaux avec un pic – 33% - pour les résidents dans la zone d'emploi de Lille). Enfin, la part des artisans, commerçants et agriculteurs est conforme aux chiffres d'ensemble des flux frontaliers sortants.

Les flux sortants par zone d'emploi à destination du Luxembourg proviennent essentiellement des zones d'emploi du sillon mosellan et du Pays Haut (Longwy). Ils se caractérisent par des taux assez proches de la moyenne de l'ensemble des flux de travailleurs frontaliers : une prédominance des ouvriers (44% des flux, conformément à la moyenne nationale des travailleurs frontaliers), des employés légèrement sur représentés (29,2%) mais des professions intermédiaires légèrement sous représentées (18,4%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 7% des flux avec des pics à 28% pour la zone d'emploi de Metz.

À destination de la Belgique, la forte présence des ouvriers frontaliers s'explique notamment par la non exigence pour ce type d'emploi de la maîtrise du néerlandais, contrairement aux niveaux supérieurs de qualification. On distingue dans ce sens la qualification plus importante des ouvriers frontaliers à destination de la Wallonie que celle des ouvriers allant travailler en Flandre, où 42% des travailleurs frontaliers résidant en France sont ouvriers non qualifiés. Le secteur manufacturier est l'essentiel employeur de ces travailleurs frontaliers, notamment à destination de l'arrondissement de Courtrai, devant la construction, les services aux entreprises (beaucoup de frontaliers intérimaires notamment côté flamand) et le secteur de la distribution.

Côté luxembourgeois, les ouvriers se dirigent majoritairement vers la sidérurgie luxembourgeoise (groupe Arcelor), le bâtiment et l'industrie alimentaire. Le secteur bancaire et assurantiel luxembourgeois très développé (près de 12% des actifs du pays) qui dispose d'une offre allant de l'employé de ménage au cadre dirigeant, emploie plus de 10 % des travailleurs frontaliers résidant en France (Dexia, Fortis...). Depuis 1999, la tertiarisation croissante du Luxembourg et la délocalisation des activités de production conduit à réduire chaque année la proportion d'ouvriers frontaliers au profit des services. On note enfin le grand nombre de frontaliers travaillant dans le secteur marchand (16%).